

### 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise O2 ANTIBES								Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportations et raisons intracommunautaire		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	242	FB		FC	242	46
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	816 055	FH		FI	816 055	818 942
	<b>Chiffres d'affaires nets</b>		FJ	816 296	FK		FL	816 296	818 989
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	10 301	11 646
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	22 537	14 789
	Autres produits (1) (11)						FQ	351	174
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	849 486	845 598
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	262 328	256 833
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	14 265	14 558
	Salaires et traitements						FY	467 164	493 457
	Charges sociales (10)						FZ	62 817	76 440
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	882		929	
			dont montant de l'amortiss- -ement du fonds de comm		HS				
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	10 332	
Autres charges (12)						GE	15 640	6 226	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	833 427	860 321	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	16 059	(14 723)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée						GH		<b>(III)</b>
	Perte supportée ou bénéfice transféré						GI		<b>(IV)</b>
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 504	2 643
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	4 504	2 643	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		159
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		159	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	4 504	2 484	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	20 563	(12 239)	







# Données d'identification

**IDENTIFICATION DU DÉCLARANT**SIREN 498633098 Code activité (NAF) \_\_\_\_\_Désignation et adresse du déclarant :

SARL O2 ANTIBES

0030 BD PRESIDENT WILSON

ANTIBES 06600

Téléphone \_\_\_\_\_

**ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :**Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant Code monnaie : EURDésignation du conseil :  
Certifié conforme

## Données Fiscales

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 498633098

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SARL O2 ANTIBES

0030 BD PRESIDENT WILSON

ANTIBES 06600

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

## PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

## PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 15/05/2024

# 1 - BILAN ACTIF

**DGFIP N° 2050 2024**

Désignation de l'entreprise : O2 ANTIBES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :

Adresse de l'entreprise : 30 BD PRESIDENT WILSON 06600 ANTIBES Durée de l'exercice précédent :

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1		
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC					
		CX	CQ					
		AF	AG					
		AH	AI					
		AJ	AK					
		AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO					
		AP	AQ					
		AR	AS					
		AT	AU	17 925	14 955	2 970	3 852	
		AV	AW					
		AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT				
			CU	CV				
BB	BC							
BD	BE							
BF	BG							
BH	BI							
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	17 925	14 955	2 970	3 852	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	BL	BM					
		BN	BO					
		BP	BQ					
		BR	BS					
		BT	BU					
	<b>CRÉANCES</b>	BV	BW					
		BX	BY	70 800	14 509	56 292	72 064	
		BZ	CA	141 328		141 328	115 249	
		CB	CC					
		<b>DIVERS</b>	CD	CE				
CF	CG		180		180	1 433		
CH	CI							
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	212 308	14 509	197 800	188 746	
<b>Comptes de Régularisation</b>	CV	CW						
	CM	CN						
	CN	CO						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	230 233	29 464	200 770	192 599
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

**DGFIP N° 2051 2024**

Désignation de l'entreprise : O2 ANTIBES

Néant

				Exercice N	Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 1 000 )	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK )	DC			
	Réserve légale (3)				DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés EJ )	DG	46 348	46 348	
	Report à nouveau				DH	(13 334)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>				DI	16 663	(13 334)
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	50 776	34 114
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
<b>TOTAL (II)</b>				DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques				DP	12 025	7 580
	Provisions pour charges				DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	12 025	7 580
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	27 991	43 646
	Dettes fiscales et sociales				DY	98 654	98 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	11 324	8 727
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	137 969	150 905	
Écarts de conversion passif (V)				ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	200 770	192 599	
<b>RENVOIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Écart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	137 969	150 905
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

O2 Antibes  
SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 30 boulevard Wilson  
06600 – Antibes  
RCS Antibes n° 498 633 098

**Certifié conforme**

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 28 JUIN 2024**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre à 9 heures, au Mans, les associés de la société O2 Antibes, au capital de 1 000 Euros se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

### Ordre du jour :

- approbation des comptes ;
- conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- pouvoirs.

### Sont présents :

- la société O<sub>2</sub> Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président, la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Antibes.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un résultat de 16663 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions visées dans ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.*

#### **TROISIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat, soit 16663 euros, de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- à titre de dotation au compte « report à nouveau » pour : 13334 euros ;
- à titre de dotation au compte « réserves légales » pour : 0 euros ;
- à titre de dotation au compte « autres réserves » pour : 3329 euros ;
- à titre de distribution des dividendes pour : 0 euros, soit 0 euros par action.

Après affectation, le montant total des capitaux propres s'élève à 50776 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices est rappelé ci-dessous :

- 14939 euros pour l'exercice 2020 ;
- 0 euros pour l'exercice 2021 ;
- 0 euros pour l'exercice 2022.

Aucun abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts n'a été réalisé sur ces trois exercices.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la SAS O<sub>2</sub> Développement, la SAS Oui Care Dotation et le gérant de la SARL O<sub>2</sub> Antibes.

Pour la SAS O<sub>2</sub> Développement  
Représentée par la SAS Financière Oui Care  
Elle-même représentée par Monsieur Guillaume RICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Richard', written in a cursive style.

Pour la SAS Oui Care Dotation  
Représentée par le Fonds de Dotation Oui Care  
Lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Perrine Ferlin', written in a cursive style.

Pour la SARL O2 Antibes  
Monsieur Guillaume RICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Richard', written in a cursive style.